

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil communautaire de la Communauté
de communes Larzac et vallées**

**DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON**

SEANCE DU 28 MAI 2024 / 2

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
31	16	23

Date de la convocation : 21 mai 2024

Date d'affichage : 22 mai 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
Le 28 mai 2024 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

Présents titulaires : *Stéphanie ANDRIEU, Thierry CADENET, Anne CALMELS, Magali COULET, Richard FIOL, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL*

Suppléants : *Nicole ANTOINE-ROUVE pour Jérôme THIBAUT-LAURENT*

Pouvoirs : *Sabine AUSSEL à Thierry CADENET, Thierry CARTAYRADE à Philippe GOUT, Jean-Michel DAUMAS à Claude REFREGERS, Paulette FOURNIER à Christophe LABORIE, Aurélie MASSON à Claude VIDAL, Lucien MOULIERES à Yves MALRIC, Bernadette NEGROS à Richard FIOL*

Absents : *Guy CAZOTTES, Claudine DELACROIX-PAGES, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBLAU, Philippe MURATET, Jérémy POULLY, François RODRIGUEZ, Vanessa SAUVEPLANE*

Secrétaire de séance : *Yves MALRIC*

Adhésion à la Centrale d'Achat du SMICA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'article L 2113-2 du Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n°20231019_2 du SMICA et portant création d'une centrale d'achat,
Vu les Conditions Générales de Recours à la centrale d'achat,

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la possibilité d'adhérer à la CENTRALE D'ACHAT du Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents (SMICA).

Compte tenu des besoins de la collectivité en matière de matériel informatique,
Compte tenu de l'opportunité de bénéficier de l'expertise technique du SMICA,
Compte tenu du fait que l'utilisation de la Centrale d'Achat permet de s'exonérer des formalités de publicité et de mise en concurrence,
Compte tenu, enfin, de la facilité en termes de procédure et de l'absence d'obligation de procéder à des commandes,

L'adhésion à ce dispositif représente donc un réel intérêt pour la Communauté de communes et un nouveau levier d'action dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'achat
APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ADHERE à la Centrale d'Achat du Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics.

APPROUVE les conditions de recours de la Centrale d'Achat du Syndicat mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

S'ENGAGE à verser les frais de gestion à hauteur de 5% de chaque commande passée fixés annuellement par la Centrale d'Achat.

DELEGUE monsieur Christophe LABORIE, en sa qualité de Président, en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT, ou à toute personne habilitée au titre des articles L. 2122-18 et L. 2122-19 du CGCT, la décision de recourir aux services de la Centrale d'achat du SMICA en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent.

AUTORISE Monsieur Le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire et notamment le bulletin d'adhésion,

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission
A la Sous-Préfecture le :
Affiché le :

Extrait certifié conforme,
Le Président,
Acte dématérialisé
Christophe LABORIE



Extrait du registre des délibérations

REPUBLIQUE FRANCAISE

du Conseil communautaire de

DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON

la Communauté de communes Larzac et vallées

SEANCE DU 28 MAI 2024 / 003

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
31	16	23

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 28 mai 2024 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe LABORIE, Président

Date de la convocation : 21 mai 2024

Date d'affichage : 22 mai 2024

Présents titulaires : Stéphanie ANDRIEU, Thierry CADENET, Anne CALMELS, Magali COULET, Richard FIOL, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL

Suppléants : Nicole ANTOINE-ROUVE pour Jérôme THIBAUT-LAURENT

Pouvoirs : Sabine AUSSEL à Thierry CADENET, Thierry CARTAYRADE à Philippe GOUT, Jean-Michel DAUMAS à Claude REFREGERS, Paulette FOURNIER à Christophe LABORIE, Aurélie MASSON à Claude VIDAL, Lucien MOULIERES à Yves MALRIC, Bernadette NEGROS à Richard FIOL

Absents : Guy CAZOTTES, Claudine DELACROIX-PAGES, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBIAU, Philippe MURATET, Jérémy POULLY, François RODRIGUEZ, Vanessa SAUVEPLANE

Secrétaire de séance : Yves MALRIC

**DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT
POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir accueil office tourisme intercommunal ;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade de Adjoint Administratif Territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 34 jours allant du 13 juillet 2024 au 25 août 2024 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'accueil à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30h00.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

Fait à Cornus

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 18/06/2024

Affiché le : 18/06/2024

Accusé de réception en préfecture
012-241200906-20240528-20240528_DL003-DE
Reçu le 18/06/2024

Extrait certifié conforme,
Le Président,
Acte dématérialisé
Christophe LABORIE



SEANCE DU 28 MAI 2024 / 05

Nombre de membres			L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE Le 28 mai 2024 à 18h00
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération	
31	16	23	Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe LABORIE, Président

Date de la convocation : 21 mai 2024
Date d'affichage : 22 mai 2024

Présents titulaires : Stéphanie ANDRIEU, Thierry CADENET, Anne CALMELS, Magali COULET, Richard FIOL, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL

Suppléants : Nicole ANTOINE-ROUVE pour Jérôme THIBAUT-LAURENT

Pouvoirs : Sabine AUSSEL à Thierry CADENET, Thierry CARTAYRADE à Philippe GOUT, Jean-Michel DAUMAS à Claude REFREGERS, Paulette FOURNIER à Christophe LABORIE, Aurélie MASSON à Claude VIDAL, Lucien MOULIERES à Yves MALRIC, Bernadette NEGROS à Richard FIOL

Absents : Guy CAZOTTES, Claudine DELACROIX-PAGES, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBLAU, Philippe MURATET, Jérémy POULLY, François RODRIGUEZ, Vanessa SAUVEPLANE

Secrétaire de séance : Yves MALRIC

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS

Vu les statuts de la Communauté de communes Larzac et Vallées dans leur dernière version en vigueur issue de l'arrêté préfectoral n° 12-2018-02-09-001 du 9 février 2018, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu Les demandes de subventions déposées auprès de la Communauté de communes,

Monsieur le Président propose d'attribuer les subventions suivantes aux associations

Nom de l'association	objet	Proposition	Budget manifestation
Nant Nature Patrimoine	Salon de la Gravure	300€	3180€
Association Larzac Sports	Chants de rue	400€	9 290€
Association Larzac Repère	Festival des épouvantails	500€	5 400€

Festival des Hospitaliers (Nant)	Trail	3 000€	75 000€
Sport nature Lapanouse	Trail de la Deveze	300€	3500 €
Association de La Tour du Viala	Concert Renaud Capuçon	1 100€	48 000€
Association Carré Menthe	Projet culturel la Drailhe à le Cavalerie	1 500€	16 250€
Foyer Rural de L'hospitalet	Zicos du Larzac	1400€	14 300€
Foyer Rural de L'hospitalet	La Couvertrailrade	300€	8 590€
ADIL de L'Aveyron	Logement	808.68€	Cotisation
Aveyron Initiatives	Développement économique	3 667.95	Cotisation
Association le Vélo d'Alcas	Course Cycliste la Cycl Roquefort	1 500€	17 000€

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le montant et l'octroi des subventions proposées.

Fait à Cornus

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission
A la Sous-Préfecture le : 04/07/2024
Affiché le : 04/07/2024

Extrait certifié conforme,
Le Président,
Acte dématérialisé
Christophe LABORIE



**Extrait du registre des délibérations du
Conseil communautaire de la Communauté
de communes Larzac et vallées**

**DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON**

SEANCE DU 28 MAI 2024 / 1.1

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
31	16	23

Date de la convocation : 21 mai 2024

Date d'affichage : 22 mai 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 28 mai 2024 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

Présents titulaires : *Stéphanie ANDRIEU, Thierry CADENET, Anne CALMELS, Magali COULET, Richard FIOL, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL*

Suppléants : *Nicole ANTOINE-ROUVE pour Jérôme THIBAUT-LAURENT*

Pouvoirs : *Sabine AUSSEL à Thierry CADENET, Thierry CARTAYRADE à Philippe GOUT, Jean-Michel DAUMAS à Claude REFREGERS, Paulette FOURNIER à Christophe LABORIE, Aurélie MASSON à Claude VIDAL, Lucien MOULIERES à Yves MALRIC, Bernadette NEGROS à Richard FIOL*

Absents : *Guy CAZOTTES, Claudine DELACROIX-PAGES, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBIAU, Philippe MURATET, Jérémy POULLY, François RODRIGUEZ, Vanessa SAUVEPLANE*

Secrétaire de séance : *Yves MALRIC*

Attribution du marché de « Travaux d'aménagement des Points d'Apport Volontaire des déchets ménagers et assimilés »

Vu les statuts de la Communauté de communes Larzac et Vallées dans leur dernière version en vigueur, et notamment sa compétence concernant la collecte des déchets ;

Vu la délibération n°1.1 en date du 31 janvier 2023 approuvant la stratégie d'évolution du service déchets.

Monsieur le Président rappelle que les élus de la Communauté de communes Larzac et Vallées ont choisi de procéder à un changement du mode de collecte des déchets afin de passer du système actuel en bacs roulants à un système de collecte en colonnes disposées sur des points d'apport volontaire.

La mise en place des nouveaux points de collecte des déchets nécessitera la réalisation de travaux d'aménagement.

Dans ce cadre une consultation concernant la réalisation de « Travaux d'aménagement des Points d'Apport Volontaire des déchets ménagers et assimilés » a été lancée selon la procédure adaptée (article R.2123-1 du code de la commande publique).

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum.

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la date de notification, avec possibilité de deux reconductions d'une année, soit une durée maximale de trois ans

La consultation n'est pas allotie.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au JAL (Midi Libre) et a été publié le 20 avril 2024.

La date de remise des offres était fixée au mercredi 15 mai 2024 à 12h00.

Trois offres ont été reçues dans les délais, par ordre d'arrivée :

- GUIPAL
- LADET Travaux Publics
- SAS SEVIGNE

Ouverture des plis et examen des candidatures

Le représentant du pouvoir adjudicateur, M. Christophe LABORIE, Président de la Communauté de communes Larzac et Vallées, agissant en qualité de Maître d'ouvrage, a ouvert les plis le 15 mai 2024 à 15h30 et a procédé à l'enregistrement des candidats.

Les candidats ont transmis une offre conforme et complète, répondant aux exigences des pièces du marché.

Après analyse des offres reçues et conformément au rapport d'analyse des offres il est proposé de retenir le classement des offres du rapport et d'attribuer le marché à l'entreprise : SAS SEVIGNE.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de procéder à l'attribution du marché concernant les « travaux d'aménagement des Points d'Apport Volontaire des déchets ménagers assimilés » à l'entreprise SAS SEVIGNE
- Autorise son Président à signer l'ensemble des pièces du marché
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 30/05/2024

Affiché le : 30/05/2024

Extrait certifié conforme,
Le Président,
Acte dématérialisé
Christophe LABORIE



**Extrait du registre des délibérations du
Conseil communautaire de la Communauté
de communes Larzac et vallées**

DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON

SEANCE DU 28 MAI 2024 / 1.2

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
31	16	23

Date de la convocation : 21 mai 2024

Date d'affichage : 22 mai 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 28 mai 2024 à 18h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

Présents titulaires : *Stéphanie ANDRIEU, Thierry CADENET, Anne CALMELS, Magali COULET, Richard FIOL, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, Martine RODRIGUEZ, Maryse ROUX, Odette SALVAGNAC, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL*

Suppléants : *Nicole ANTOINE-ROUVE pour Jérôme THIBAUT-LAURENT*

Pouvoirs : *Sabine AUSSEL à Thierry CADENET, Thierry CARTAYRADE à Philippe GOUT, Jean-Michel DAUMAS à Claude REFREGERS, Paulette FOURNIER à Christophe LABORIE, Aurélie MASSON à Claude VIDAL, Lucien MOULIERES à Yves MALRIC, Bernadette NEGROS à Richard FIOL*

Absents : *Guy CAZOTTES, Claudine DELACROIX-PAGES, Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBLAU, Philippe MURATET, Jérémy POULLY, François RODRIGUEZ, Vanessa SAUVEPLANE*

Secrétaire de séance : *Yves MALRIC*

Candidature à l'Appel à Projets Citeo/Adelpe « Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphiques »

Citeo/Adelpe est un éco-organisme agréé par l'État pour la filière des Emballages ménagers et des Papiers graphiques. Il contribue activement à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

En 2024, Citeo/Adelpe publie un Appel à Projets (AAP) visant à :

- Accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant d'améliorer le captage et la performance globale de recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques ;
- Mobiliser de façon accrue le citoyen en renforçant les actions de communication initiées au niveau des territoires, dans l'objectif d'augmenter le taux de collecte et de tri des déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques ;
- Améliorer la qualité du geste de tri dans les zones où celle-ci impacte fortement l'efficacité économique du dispositif ;
- Poursuivre les leviers d'actions ayant démontré leur efficacité en matière de performance au travers des 412 projets d'optimisation de la collecte, sur près de 29 Millions d'habitants, accompagnés au cours des six dernières années par Citeo et Adelpe ;
- Accompagner l'harmonisation des schémas de collecte au niveau national.

La candidature doit être déposée avant le 18 octobre 2024, et doit comprendre :

- un état des lieux du dispositif actuel justifiant les choix techniques du projet présenté ;
- une présentation détaillée des choix techniques, financiers et organisationnels du projet présenté ;
- un plan de communication pour accompagner les changements de dispositif prévus ;

Accusé de réception en préfecture

012-241200906-20240528-20240528DL1_2-DE

Reçu le 30/05/2024

La Communauté de communes dans le cadre de son projet de changement de mode de collecte et de refonte du maillage des points de collecte souhaite candidater à cet appel à projet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- AUTORISE Monsieur le Président à déposer une candidature pour un dossier d'optimisation de collecte pour le territoire pour l'Appel à Projets « Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphiques » et à signer le contrat afférent avec Citeo / Adelphe :

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 30/05/2024

Affiché le : 30/05/2024

Extrait certifié conforme,
Le Président,
Acte dématérialisé
Christophe LABORIE

